



REGLEMENT SPORTIF 2021/2022

Carambole format 2.8m individuel

Pour ses licenciés :

le département organise un championnat individuel de billard sur table de 2.8m à :

- La partie libre catégories R4 et R3 ensemble, R2, R1, N3
- La bande catégories R2 et R1 ensemble, N3
- Au cadre catégories R1, N3
- Au 3 bandes catégories R1, N3

Les championnats seront précédés par des qualifications de 3 tournois chacun, dont 2 minimum pour prétendre accéder à la poule finale composée de 6 ou 4 joueurs, en fonction du nombre de participants durant la saison. Au-delà de 9 joueurs au ranking, (Finale à 6)

Pour les finales, chaque finaliste devra être accompagné par un arbitre de son club.

A l'issue de chaque tournoi, un classement est établi :

EXPLICATIONS DES RESULTATS :

LE TOTAL DES POINTS OBTENUS EN FIN DE POULE SE COMPOSE DE POINTS DE CLASSEMENTS

8 POINTS AU 1ER DE LA POULE

5 POINTS AU 2EME DE LA POULE

3 POINTS AU 3EME DE LA POULE

AUXQUELS S'AJOUTENT LES POINTS DE BONUS

EXPLICATIONS DES BONUS APPLICABLES SUR CHAQUE MATCH

BONUS MOYENNE par match gagné ou nul

SI MOYENNE PARTICULIERE EST > MAXI CATEGORIE = +2

SI MOYENNE PARTICULIERE EST DANS LA CATEGORIE = +1

SI MOYENNE PARTICULIERE EST < MINI CATEGORIE = +0

BONUS CATEGORIE

UN JOUEUR RENCONTRANT UN JOUEUR DE CATEGORIE SUPERIEURE AURA 1 POINT DE BONUS PAR MATCH
BONUS
GAIN MATCH

UN JOUEUR RENCONTRANT UN JOUEUR DE CATEGORIE SUPERIEURE AURA EN FONCTION DU RESULTAT DE CHAQUE
MATCH :

3 POINTS POUR MATCH GAGNE

2 POINTS PAR MATCH NUL

1 POINT PAR MATCH PERDU

Déroulement des tournois

En début de saison, le classement pris en compte est celui de la FFB pour les joueurs classés, les nouveaux joueurs viendront compléter la liste par ordre d'inscription.

En fonction du nombre d'inscrits, des poules de 2, 3 ou 4 joueurs seront constituées :

2 inscrits =1 poule - 3 inscrits =1 poule - 4 inscrits =1 poule – 5 inscrits =2 poules – 6 inscrits = 2 poules de 3

7 inscrits = 1 poule de 4 +1poule de 3

On évitera les poules de 2 joueurs car les matches aller-retour ne sont pas privilégiés.

Les convocations pourraient avoir lieu les samedis ou dimanches selon les clubs et leur accessibilité.

Soit le matin à partir de 9h sur demande du club à la cs ou l'après-midi à partir de 13h30.

Les convocations en général sont affichées sur le site, 1 semaine avant la date de la compétition, 9h ou 13h30 Après l'accueil dans les salles que l'on souhaite chaleureux, le début des matches se fera à 9h30 ou 14h échauffements effectués ou pas.

Les joueurs dit « têtes de poule » arbitrent au 1^{er} match sauf s'il y a 2 joueurs du même club dans cette poule

Le perdant reste sur sa table pour le second match.

Les matches seront arbitrés, soit par le troisième joueur de la poule ou inter-arbitrage pour les poules de 2 ou 4 joueurs.

Les joueurs licenciés et présents dans la salle en dehors de cette compétition pourraient se voir appelés à l'arbitrage. En cas de refus de leur part, un rapport devra être établi par le directeur de jeu et transmis à la commission de discipline du CDBHS ou LBIF.

Le marquage de point sur une feuille fournie par le club receveur est obligatoire et devra être conservée par le club toute la saison. Le joueur devra vérifier et signer ; elles feront foi lors d'un litige.

Les résultats sont à saisir par le club organisateur sur le site E2I dans les 48h.

La tenue à respecter est la même que celle mentionnée au code sportif FFB à savoir :

Article 6.1.05 - Tenue sportive

A. Tenue sportive commune à toutes les disciplines et toutes les phases de jeu – **Polo** à manches courtes ou longues, rentré dans le pantalon. Le polo d'arbitre est interdit aux joueurs. **Pantalon** de ville de couleur unie. Les jeans et survêtements sont interdits. – **Chaussures** fermées de couleur unie.

B. Autres éléments sur la tenue sportive **L'écusson ou le logo du club et/ou des armoiries de la ville** doit être placé sur la poitrine, à gauche, côté cœur. L'inscription dans le dos du nom de la ville du club du joueur est autorisée.

C. Publicité : la publicité est autorisée exclusivement pour des produits conformes à la législation en vigueur, notamment en ce qui concerne les produits ou services dont la publicité est réglementée ou interdite dans le cadre des activités sportives. Peuvent être interdites les tenues qui présentent une incompatibilité entre le contenu d'une publicité et les chaînes de télévision qui retransmettent la compétition. La surface totale de l'ensemble des emplacements publicitaires n'est pas limitée mais est placée sur le haut du corps. L'organisateur peut imposer la marque de son sponsor ; dans ce cas cette publicité vient en supplément de la ou des marques personnelles des joueurs.

Le directeur de jeu peut refuser un joueur dont la tenue ne serait pas conforme.

Pour tout autre point du règlement, se référer au code sportif fédéral
<http://www.ffbillard.com/ext/telechargement.php?id=30596>